

Fondation de la Chapelle de L'Aulanier, paroisse de Saint-Bonnet

Au nom de Dieu soit-il Amen que ce jour Vingtième jour du mois d'août après-midi de l'année 1687, par devant moi notaire Royal soussigné et pris les témoins bas nommés établis en leurs personnes Jean Robert à feu honoré, Antoine Robert à feu Pierre, Jean Maresies et Antoine, autre Antoine Robert à feu Pierre dit Sagne Rousse et Jacques Ollivier Guerin à feu Antoine tous manans et habitants le hameau de Laulanier paroisse de St Bonnet lesquels de leur gré de chacun en ce qui les touche et concerne ont donné et donnent par donation qui se peut faire à jamais irrévocable et entre vivants à la chapelle qui a été construite au lieu de Laulanier par permission de Monseigneur Hervé, évêque et comte de Gap sous le titre de St Roch.

Pour l'entretien de la dite chapelle et ornement de celle-ci et suivant ce que le Seigneur Évêque a ordonné, savoir Jean Robert à feu honoré a donné une terre située au terroir de Laulanier appelée au champ du chemin de la contenance de six quartallées ou environ avec le bois y étant confrontant le bois de Monseigneur le duc de lesDiguières de bize Ambroize Pellegrin, au midi terre d'Esprit Sauva, au levant terre restante aux donneurs, en tête. Les autres confins Antoine Robert à feu Pierre donne à la dite chapelle une terre qu'il a au terroir appelé les Crosses, parcelle de la contenance de six quartallées confrontant du levant Jean Eyraud Ribonnon des Combes, d'autre Jean Eyraud dit trenencq, au midi terre d'Esprit Eyraud à feu honoré de bize et ces autres continue. Jean Meyer fils d'Antoine donne une terre aux Sauries au terroir de Laulanier de contenance de deux quartallées ou environ confrontant le chemin en tête et bize terre de Guillaume André du levant. Antoine Robert à feu Pierre dit Sagne rouge donne à la dite chapelle une terre appelée champ du bois confrontant Jean Robert au midi, de bize Monseigneur le duc de Les diguières, au levant Marie Bajere et le chemin en tête de la contenance de quatre quartallées ou environ, Jacques Ollivier Guerin donne à cette chapelle une pièce de terre située au terroir de l'aulanier appelée aux laux de la contenance d'environ deux quartallées confrontant terre de Jean Antoine Ollivier du levant terre de Jean Imbert Vezin du couchant, terre de Guillaume Ollivier du midi lesquels de chacun en ce qui les concerne comme ci dessus est dit ont fait la dite donation des susdits fonds avec leurs charges ordinaires franchises parcelles jusqu'à présent qui est de toutes tailles, censes et autres charges cotisées et mises en recette jusqu'à ce jour et de ceux dits fonds en dessus donné. Ils s'en vont dépouillé en faveur de la dite chapelle et du recteur qu'il plaira à Monseigneur de Gap d'y pourvoir consentant que celui-ci en prenne possession passé ce jour et jusqu'alors promettant tenir ce fonds de titre précaire et constitue avec promesse par eux faite. De faire et laisser jouir de ceux fonds à donner le Seigneur recteur à peine de toutes dépenses dommages et intérêts. Sur quoi à comparu Guillaume Ollivier à feu Joseph âgé de soixante cinq ans ou environ et Paul Jausaud âgé de quarante ans ou environ tous deux ménagers au lieu de Laulanier lesquels ont rapporté avec serments que les susdits fonds étant cultivé en père de famille estiment que les dits fonds dorment ... vendre annuellement les charges payées la somme de neuf livres de tout quoi les parties la chacune en ce qui les touche et concerne ont promis attendre et observer et pour ce en passent les promesses obligations suggestion renonciation et clauses requises et nécessaires. Fait et publié à St Bonnet dans la chambre supérieure où habite M.J.Claude Mauduech prêtre et curé de St Bonnet en présence de M Jacques Allemand à feu Pierre et Claude Enfou à feu Antoine tous deux ménagers de St Bonnet témoins requis. Signé le dit Allemand avec Jean Robert et Paul Jausaud . Les Enfous Robert Meyore et Ollivier n'ont su dire enquis et requis ainsi J Robert P Jausaud J Allemand et moi Foures notaire. Extraits aux requis des dits habitants pour le délivrer à Monseigneur l'Évêque de Gap aux fins qu'il le baille au recteur qu'il lui plaira de pourvoir. Signé Foures avec paraphe Notaire La dite fondation acté par moi soussignée au présent livre des insinuations de l'évêché de Gap au requis des habitants du hameau Laulanier.

Ce douze septembre mil six cent quatre vingt sept et retiré par M Gaspard Rougier prêtre desservant la cure d'Aubessagne en est soussigné avec moi.

Le Bay